

Fiche à destination du maître d'apprentissage

Qu'est ce qu'un être maître d'apprentissage ?

- L'agent doit être majeur et remplir toutes les garanties de moralités (Art. R6223-22 du Code du travail), - Il doit disposer du temps nécessaire au suivi de l'apprenti(e) et bénéficier, idéalement, de formations aux fonctions tutorale.
- Il est important d'être motivé et volontaire pour former l'apprenti et de prendre connaissance de toutes les démarches qui l'entoure.

Ses activités principales

Missions	Objectifs pour l'apprenti(e)	Activités du Maître d'apprentissage
Accueillir	S'intégrer rapidement dans la collectivité, le service, l'équipe, le poste	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir, guider, renseigner, faire visiter • Présenter la collectivité, le service, l'équipe, le poste • Faire le point avec la personne qualifiée (hiérarchie, services RH) à la fin de la période d'essai
Construire un parcours	Maîtriser les activités et les comportements professionnels attendus en situation de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et organiser le parcours et les activités confiées à l'apprenti(e) • Rendre les situations de travail formatrices
Accompagner	Valoriser, analyser et capitaliser les expériences professionnelles Acquérir progressivement l'autonomie et les compétences nécessaires à l'exercice du métier.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre le parcours et l'ajuster • Apprécier les comportements et compétences et faire le point sur les acquis professionnels • Assurer le lien pédagogique avec le centre de formation • Veiller à la présence en cours de l'apprenti(e) via un contact permanent avec le centre de formation • Accompagner l'apprenti(e) dans la construction de son projet professionnel
Evaluer	Identifier les compétences acquises et celles restant éventuellement à acquérir Faire un bilan sur son parcours d'apprentissage en lien avec le CFA(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les évaluations et les bilans • Evaluer les compétences acquises par l'apprenti(e)

Qualités du maître d'apprentissage

Pour assurer pleinement son rôle, le maître d'apprentissage doit faire preuve des principales qualités suivantes :

Savoir-être	Comment ?
Transmettre ses compétences	<ul style="list-style-type: none">• Ecoute, communication et pédagogie• Organiser et planifier• S'adapter et se remettre en question dans le but constant de faire gagner l'apprenti en autonomie
Etre capable d'évaluer	<ul style="list-style-type: none">• Etre objectif• Avoir l'esprit d'analyse• Avoir une démarche positive et constructive
Travailler en transversalité	<ul style="list-style-type: none">• Esprit d'équipe, échanger avec le service RH, le CFA et autres structures

Le CNFPT à destination des maîtres d'apprentissage

Afin d'accompagner les maîtres d'apprentissage dans leur mission d'accompagnement du jeune apprenti, le CNFPT propose plusieurs formations ainsi qu'un guide.

Intitulé et code des formations :

- La fonction tutorale - apprentis et stagiaires écoles -code D5010

Lien Internet du guide :

http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/guide_maitre_apprentissage.pdf?gl=ngu1nwrkztm